

sion et demande qu'un poste de cochers pour une voiture soit établi en face du "St. Lawrence Hall".

Soumise une lettre de M. R. Graves, gérant de l'Hôtel Pace Viger, demandant le même privilège pour l'édit hôtel.

Les deux requêtes sont renvoyées au surintendant de Police.

2.—M. Malone soumet alors des requêtes de maîtres-cochers et de citoyens demandant d'établir un poste de cocher sur le côté Sud de la rue Saint-Jacques Ouest, entre les rues Desrivières et Saint-Félix.

Renvoyées au surintendant, avec prière de faire rapport.

3.—Soumises les lettres suivantes du surintendant de Police:

(1) Correspondance au sujet de l'établissement d'un Bureau de Moralité.

Sur proposition de M. l'échevin Couture, il est

Résolu: Que l'édit Bureau soit établi.

(2) Recommandant la nomination du détective O'Keefe comme directeur dudit service.

Résolu: En conséquence.

(3) Recommandant que l'inspecteur J.-E. Hébert soit nommé assistant surintendant de Police.

Une lettre du capitaine de Police J.-A.-A. Bélanger, demandant d'être nommé à cette position, est déposée sur le bureau.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant la nomination de l'inspecteur J.-E. Hébert.

(4) Recommandant la nomination du capitaine de police L.-N. Grandchamps comme inspecteur pour remplacer l'inspecteur Hébert, promu.

Résolu: En conséquence.

(5) Recommandant que la taxe d'eau (\$5.75) du capitaine de police du poste No 18 soit payée par la Ville.

Résolu: De la payer à même le contingent.

(6) A l'effet d'opérer le virement des crédits suivants, savoir: \$75 des "Salaires des officiers" et d'appliquer ce montant au paiement du loyer du capitaine de police Bellefleur pour les mois d'octobre, novembre et décembre.

(7) \$100 de l'item "Uniformes" à "Provisions pour les prisonniers".

(8) \$2,465 de divers crédits, à réparations aux postes Nos 2, 3, 7 et 14.

(9) \$550 de "Uniformes" à "Contingent".

(10) \$993 de "Uniformes, etc.", et de l'appliquer à l'achat de 65 revolvers à \$15.28 l'un.

Résolu: De présenter au Conseil des rapports en conséquence.

(11) De payer le compte du docteur Lasnier au montant de \$10 pour services professionnels urgents rendus à un citoyen.

Résolu: De payer ce compte à même le contingent.

(12) Soumettant la résignation du lieutenant Sullivan et demandant que le sergent Maloney remplace le lieutenant Sullivan, et que le constable Shanahan No 126, remplace le sergent Maloney.

Résolu: En conséquence.

4.—Soumise une requête de Dame Laura Clemmings, veuve de feu le constable Shea, demandant une indemnité à cause de la perte de son mari.

La Commission délibère, et il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport suggérant d'accorder un montant de \$3,000 à la requérante.

5.—Au nom de la sous-commission nommée pour étudier la question, M. l'échevin Couture fait rapport, verbalement que l'angle des rues Ontario et Saint-Urbain n'est pas l'endroit convenable pour le moment pour l'établissement d'un poste de cochers.

Il suggère le choix d'un autre endroit.

Sur proposition de M. l'échevin Proulx, il est

Résolu: Que le poste de cochers No 19, à l'angle Sud des rues Ontario et Saint-Charles-Borromée, pour 10 voitures seulement, soit transféré à la rue Ontario Ouest, à l'angle Sud-ouest de la rue Saint-Urbain.

La présente résolution ne devant prendre effet que le premier mai prochain (1910).

6.—*Résolu:* De remettre à MM. Nugent & Hoobin le dé-

asked that a cabstand for one vehicle only be established in front of the St. Lawrence Hall.

Submitted a letter from Mr. R. Graves, Mgr. of the Place Viger Hotel, asking the same privilege for said Hotel.

Both requests were referred to the superintendent of Police.

2.—Mr. Maloney then submitted petitions from Master-hackmen and citizens asking that a cabstand be established on the South side of St. James street West, between Desrivières and St. Félix streets.

Referred to the superintendent of Police for a report.

3.—Submitted the following letters from the superintendent of Police:

(1) Correspondence relative to the establishment of a Board of Morality.

On motion of Ald. Couture, it was

Resolved: That said Board be established.

(2) Recommending the appointment of detective O'Keefe as director of said service.

Resolved: Accordingly.

(3) Recommending that Inspector J. E. Hébert be appointed assistant superintendent of Police.

A letter from Police captain J. A. A. Bélanger, asking that he be appointed to said position was left on the table.

Resolved: To report to Council, recommending the appointment of Inspector J. E. Hébert.

(4) Recommending the appointment of Police captain L. N. Grandchamps as inspector in place of inspector Hébert promoted.

(5) Recommending the payment by the City of the water tax (\$5.75) of Police captain at No. 18 station.

Resolved: To pay same out of "contingencies".

(6) To vary the following appropriations: \$75 from "Officers' salaries" and apply same to rental allowance of Police captain Bellefleur for the months of October, November and December;

(7) \$100 from "Uniforms" to "Provisions for Prisoners".

(8) \$2,465 from different appropriations, for repairs to Nos. 2, 3, 7 and 14 Stations.

(9) \$550 from "Uniforms" to "Contingencies".

(10) \$993.20 from appropriation for "Uniforms" etc., and apply same to the purchase of 65 revolvers at \$15.28 each.

Resolved: That reports be made to Council accordingly.

(11) To pay the account of Dr. Lasnier, amounting to \$10 for urgent professional services rendered to a citizen.

Resolved: That same be paid out of "Contingencies".

(12) Submitted the resignation of Lieut. Sullivan and asking that Sergt. Maloney replace Lieut. Sullivan, and that No. 126, Const. Shanahan replace Sergt. Maloney.

Resolved: Accordingly.

4.—Submitted a petition of Dame Laura Clemmings, widow of the late constable Shea, asking for a gratuity on account of the loss of her husband.

The Committee deliberated, and it was

Resolved: That a report be made to the City Council suggesting that the sum of \$3,000 be granted to the petitioner.

5.—On behalf of the sub-committee appointed to consider question, Ald. Couture reported verbally that the present location of a cabstand at the corner of Ontario and St. Urbain streets was not the proper place for same.

He suggested that another site be selected.

On motion of Ald. Proulx, it was

Resolved: That cabstand No. 19, South corner of Ontario street, Saint-Charles-Borromée street, for ten (10) vehicles only be moved to Ontario street West, on the Southwest corner of St. Urbain street.

The present resolution not to take effect until the first of May next (1910).

6.—*Resolved:* That Messrs Nugent & Hoobin be return-